

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DES SERVICES FISCAUX
DE LA HAUTE-LOIRE

COMITE TECHNIQUE PARITAIRE DEPARTEMENTAL

Procès-verbal de la séance du 11 février 2010

ORDRE du JOUR

1. Approbation des procès verbaux des séances des 9 octobre 2009 et 20 novembre 2009
2. Mise en place des SIP du Puy en Velay et d'Yssingeaux au 1/4/2010
3. Bilan de la notation 2009 (gestion 2008)
4. Installation d'un système de vidéosurveillance au SIP-SIE de Brioude
5. Questions diverses

Membres présents :

Représentants de l'Administration

M. QUINTIN, Chef des services fiscaux, Président ;
M. PERAUD, Directeur divisionnaire ;
Mme VALENTIN, Chef de service comptable ;
M. ROCHE, Conservateur des Hypothèques
M. CHAZALON suppléant Inspecteur Principal.

Représentants du personnel :

Mlle POBLE, Inspectrice, M. TRESCARTE, Contrôleur, représentant le SNADGI-CGT.

MM. CIACHERA et COHADE, Contrôleurs principaux représentant le SNUI.

Mme RANC, suppléante, experte désignée par le SNUI assiste également à la séance.

M. QUINTIN, Président, ouvre ensuite la séance à 9 heures.

Le Président constate que le quorum requis est atteint pour cette 2^{ème} convocation du CTPD et que celui-ci peut se tenir valablement.

Mme OMNES assure le secrétariat le matin, M CHAZALON l'après-midi ; M CIACHERA est chargé des fonctions de secrétaire-adjoint.

Les représentants du SNADGI-CGT donnent lecture d'une déclaration liminaire.

Les représentants du SNUI donnent lecture d'une déclaration liminaire.

En réponse, le président précise qu'il n'a pas connaissance du projet « BORIS », relatif au contrôle fiscal, évoqué par M.COHADE, mais qu'il existe un besoin de traçabilité des travaux en matière de contrôle fiscal. Cela constitue une sécurité pour l'agent vérificateur.

M COHADE dénonce les « propos fallacieux » sur les agents de la DGFIP tenus sur une radio nationale au sujet du rapport de la Cour des Comptes sur le contrôle fiscal.

Le président répond que le ministre a répondu aux éléments contenus dans le rapport.

M TRES_CARTE évoque l'affaire GARNIER et estime qu'il faut être vigilant sur la sécurité des opérations de contrôle mais qu'il ne faut pas s'en servir contre les agents. Aujourd'hui certains responsables sont dans une position très inconfortable suite à l'utilisation abusive de la traçabilité entre autre. Donc sur ce sujet il convient de faire très attention.

Le président affirme que tous les postes sont sensibles, mais qu'en matière de contrôle fiscal la traçabilité est aujourd'hui insuffisante.

En ce qui concerne la vidéo surveillance, il indique qu'elle constitue un des éléments de sécurisation d'un poste comptable et est généralement souhaitée par les services du Trésor Public.

M. TRES_CARTE signale qu'il n'est pas au courant officiellement de la pétition des agents du site de Brioude. En l'état actuel des choses, il est difficile d'avoir une idée précise sur l'utilisation, a priori demandée par certains. Le SNADGI CGT 43 restera néanmoins vigilant sur ce sujet.

M COHADE précise que les agents de Brioude qui travaillent à l'accueil ne veulent pas, eux non plus, de caméra.

Le président répond que la vidéosurveillance a une fonction dissuasive et que, sauf cas d'agression, personne ne consultera les bandes. M. PERAUD rappelle qu'un caissier de la trésorerie du Puy St Louis a été agressé et qu'il faut être très vigilant car les risques sont réels.

M COHADE demande si la vidéo surveillance est du domaine du CHS. Le Président répond que ce sujet relève plutôt du domaine du CTPD. M COHADE déplore d'avoir découvert dans l'ordre du jour du CTPD la mise en place d'un système de vidéo surveillance. M PERAUD précise qu'effectivement, la mise en place de vidéo surveillance requiert une autorisation préfectorale puis la présentation en CTPD, préalablement à son installation, ce qui est fait aujourd'hui.

Le président fait remarquer que les représentants du personnel sont attentifs à la sécurité et que l'installation de la Trésorerie représente un danger potentiel d'agression pour les agents du site.

M COHADE précise que les personnels du Trésor sont d'accord pour une surveillance de la caisse mais pas pour une vidéo à l'accueil. Le président répond que le danger dans le hall d'accueil est le même pour tout le monde.

En ce qui concerne la polyvalence, le président précise que dans le cadre du rapprochement CDI-CDIF, un minimum de polyvalence est souhaité. Par contre, dans le cadre de la mise en place des SIP, le respect des métiers n'est pas remis en cause, à l'exception des agents à l'accueil généraliste de 1^{er} niveau. Il précise qu'il n'a jamais varié de discours depuis longtemps sur ce sujet et qu'on ne peut demander aux agents d'être compétents sur tout.

M. TRES_CARTE apprécie d'entendre ses paroles du Président sur la polyvalence et ses limites que le SNADGI CGT 43 a toujours démontré. Sur le respect des métiers lors de la mise en place des SIP la Centrale est très claire et les directions locales doivent effectivement en tenir compte. Le SNADGI CGT 43 sera particulièrement attentif pour qu'il y ait l'effectif minimal permettant d'assurer cette mission en tenant les engagements de départ de respect des métiers. Il rappelle que dès le départ et avec la très grande majorité des agents cette demande était centrale et M. le TPG l'a très bien compris et a fait le nécessaire jusqu'à présent.

M COHADE répond que les agents du cadastre et de l'assiette ont dû s'adapter. Mais une seule personne originaire du Trésor est affectée au SIP de Brioude, elle est bien intégrée mais quand elle est absente cela pose problème.

Le président rappelle que :

- Les agents de la filière Gestion Publique étaient 2 en permanence jusqu'à la fin décembre :

- A compter de janvier et jusqu'au 31 juillet, une seule personne devrait suffire compte tenu de la charge ;
- Quand celle-ci est en congés, elle est remplacée par un agent de la filière gestion publique.
- Les agents de secteur de gestion n'ont pas à faire du recouvrement
- L'agent d'accueil de 1^{er} niveau doit prendre en charge toutes les demandes dans le cadre de l'accueil généraliste polyvalent ;
- L'accueil de second niveau recouvrement est assuré par les agents recouvrement.

M COHADE après avoir affirmé que le respect des métiers est une hypocrisie dès lors qu'il n'y a qu'un seul agent du Trésor à Brioude demande comment cela se passe quand elle est absente et que le téléphone sonne ? Que se passera t'il pendant la DPR ?

Le président répond que cette personne est systématiquement remplacée lors de ses absences, mais qu'il est toujours possible de décrocher le téléphone et donner une réponse d'attente à l'usager. L'équipe de renfort est mandatée dès que possible. Il pense que Madame Bleslu ne participera pas à la DPR.

M. TRESCARTE précise qu'elle ne doit pas participer à la DPR, cela ne fait absolument pas partie de sa mission (respect des métiers).

En réponse à certains termes de la déclaration liminaire du SNADGI qu'il juge excessifs, le président affirme qu'il y a certains qualificatifs à son encontre qu'il n'accepte pas. Il récusé les termes « agressif » et « méprisant » qui le qualifient. Lors de la réunion qui est évoquée, il n'a fait que répondre aux affirmations répétées et erronées sur l'absence de transfert de personnels lors du rapprochement CDI-CDIF à Yssingeaux. Sa réponse n'était nullement méprisante, mais était destinée à rétablir la vérité des faits.

M TRESCARTE tient à préciser certaines réalités. Lors des réunions entre le directeur et l'ensemble des agents du CDI, une collègue déclame la situation du service dans le cadre du rapprochement CDI/CDIF. Elle parle au nom de l'immense majorité des agents du service. Pour preuve la pétition très claire signée massivement et donnée lors du CTPD d'Octobre 2009. Il ajoute qu'il faut du courage à cette collègue pour s'exprimer devant un directeur qui trop souvent réplique avec agressivité, car dit-il cela est répétitif. Forcément puisque rien ne change. D'autre part, il précise clairement que tous les autres agents refusent de s'exprimer face à cette agressivité. Ils n'ont simplement pas envie de subir la même chose. C'est pour cela que les représentants des personnels prennent fait et cause pour défendre cette collègue. Ils informent la direction que beaucoup d'agents du site, qui aiment leur métier, se voient contraints de faire une fiche de mutation, même si cela n'est pas forcément leur désir. A notre sens c'est très dommageable même pour le service qui risque de perdre des agents d'expérience. Il rappelle enfin, même si cela agace M. le président, que cette situation est due avant tout au mauvais choix du directeur à l'été 2008. Là il aurait dû suspendre ce rapprochement sur ce site par manque de personnel qualifié dans la mission cadastrale.

M CIACHERA ajoute que les agents émettent des fiches de vœux pour montrer leur mécontentement.

Le président constate que lors de sa venue récente au CDI, les agents ne se sont pas exprimés. M CIACHERA répond que les agents ont préféré ne rien dire.

Le président estime que les agents d'Yssingeaux ont commencé à s'approprier la mission foncière.

Le Président considère que les représentants syndicaux utilisent des termes déplacés en qualifiant de « pansement sur une jambe de bois » l'action de soutien menée par un agent du CDIF au profit des agents d'Yssingeaux. C'est un travail particulièrement remarquable et apprécié au plus haut point par ses collègues. Le soutien aux agents d'Yssingeaux n'est peut-

être pas la solution idéale, mais il a permis de les faire progresser. Ceux-ci ont commencé à appréhender les missions foncières.

M. TRESCARTE redit qu'il aurait fallu suspendre le rapprochement CDI-CDIF sur YSSINGEAUX en 2008 car cela ne marche pas, par manque de personnel qualifié cadastre. Le président et M. PERAUD précisent que les chefs de service considèrent que les progrès sont réels.

M. TRESCARTE dit que ces propos le font sourire.

I – Approbation des procès verbaux des séances des 9 octobre et 20 novembre 2009

Concernant le PV du 20 novembre 2009, M. TRESCARTE demande la modification des éléments suivants : page 5 du PV, rajout de « cela paraît assez simple et peu onéreux », page 6 2^{ème} paragraphe, il faut remplacer « antenne directement face au bureau de la rue Alphonse Terrasson » par « GPS juste à côté de leur bureau », et page 7, il manque les termes « mesure nationale » pour l'autorisation d'absence relative à l'examen professionnel de B en A.

Le président précise qu'il a volontairement retiré cette mention, car c'est lui qui avait décidé cette mesure qui était simplement suggérée par l'Administration Centrale.

Pour les 2 premiers points, le président donne son accord sur les modifications sollicitées.

Les procès verbaux sont adoptés à l'unanimité.

I – Mise en place des SIP du PUY en VELAY et d'YSSINGEAUX

SIP LE PUY EN VELAY

M. PERAUD présente le dossier et rappelle le dispositif qui a conduit à la détermination des travaux à réaliser :

- La définition du cadre général par la DSF et la TG, avec l'aide des chefs de service concernés ;
- Une première réunion avec les agents en avril 2009 pour expliquer le processus mis en place (groupe de travail, calendrier, cadre de réflexion) ;
- Les différentes réunions du groupe de travail ont permis d'arriver à un certain consensus pour la répartition spatiale des services et pour la définition des travaux à réaliser
- La commission de suivi avec les OS a été consultée à deux reprises sur les choix opérés.

Le président rappelle que, dans le cadre de ce dialogue, les agents ont exprimé des souhaits qui ont été très souvent acceptés.

Il précise que les agents venant de la Trésorerie estiment que leur installation n'est pas idéale car ils vont être de chaque côté du couloir.

En ce qui concerne les dossiers 2004, la solution n'est peut-être pas parfaite mais le 2004 papier est de moins en moins utilisé et il faut nécessairement apprendre à travailler autrement.

M. CHAZALON ajoute que les dossiers 2004 seront regroupés en un même lieu au sous-sol.

M. TRESCARTE déplore que les déclarations ensilées soient au grenier et les dossiers au sous-sol. Il ajoute que les agents ont fait un travail de mise en carton remarquable, mais qu'ils n'ont pas procédé à l'archivage des dossiers, ce qui aurait permis de gagner de la place à hauteur de près de 20% ce qui n'est pas négligeable.

M. PERAUD poursuit la présentation du dossier. Un projet d'aménagement a été transmis à la Centrale fin octobre 2009 pour un coût estimé de 550000 euros pour les trois étages.

L'Administration Centrale a demandé la reprise du projet sans déplacer les toilettes, ni changer les faux plafonds et sans box d'accueil dans le SIP.

M. PERAUD rappelle que c'est M. TRANCHARD, responsable du CDI, qui a été désigné responsable du SIP. 5 emplois « CP » (6 agents) seront transférés au SIP dont 1 cadre A. Il évoque ensuite les conditions de sécurité du service. Sur le guichet, sera installé un volet roulant, et le caissier disposera d'un bouton d'appel. Un système de vidéo surveillance sera mis en place après accord de la préfecture, avec écoute acoustique. Le coffre-fort sera équipé d'une alarme.

Le président précise que le dispositif de formation est décrit dans la fiche avec une partie spécifique pour les agents appelés à intervenir à l'accueil de premier niveau.

M. TRESCARTE se déclare satisfait du choix des horaires d'ouverture du SIP. En effet il reprend les horaires choisis par plus de 86% des personnels lors d'un vote à bulletins secrets exigé par les représentants des personnels du SNADGI CGT 43 lors de la mise en place de l'ARTT en 2001. Aujourd'hui le choix des agents est unanime pour ces horaires (sur les 3 sites seul un agent a émis un autre choix). Il sait aussi la très grande satisfaction des collègues venant de la DGCP.

Le président précise que les horaires d'ouverture sont fixés par la DSF et qu'il ne souhaitait pas les modifier. Les agents Gestion publique auront le choix individuel de leur régime horaires variables comme les agents du CDI.

M. TRESCARTE approuve la sagesse du Président sur les horaires, car il n'avait aucun intérêt à faire un autre choix, surtout contraire à celui des agents. Il en profite pour rappeler qu'avant il n'y avait que deux demi-journées d'ouverture au public par semaine. Les représentants des personnels du SNADGI CGT 43 lors de la mise en place d'une ouverture toute la semaine avaient demandé de pouvoir fermer au public au moins deux demi journées. Cela permettrait de pouvoir laisser respirer les services et éventuellement combler certains retards, voire amortir un manque d'effectif dû aux nombreuses suppressions. Il remarque qu'à bien des endroits les trésoreries peuvent être fermées une demi journée, voire bien plus. Alors pourquoi ne pas en faire de même aujourd'hui, surtout là où les deux administrations se côtoient ou fusionnent. Cela paraîtrait cohérent.

Après avoir réfuté cette demande, le président indique qu'il y aura une caisse spécifique au SIP mais pas pour l'instant une caisse unique pour le SIP et le SIE.

Mme VALENTIN ajoute qu'il serait logique d'avoir une caisse unique, au regard du nombre peu élevé d'encaissements en numéraire au SIE.

Le président évoque l'accueil des particuliers au niveau du SIP. Les pointes de charge seront plus nombreuses qu'actuellement. Tous les agents du SIP sont susceptibles de participer à l'accueil de premier et deuxième niveau. Derrière la banque d'accueil, pourront être présents un agent recouvrement et un agent d'assiette, en fonction des périodes et des charges du service.

L'accueil de deuxième niveau sera effectué soit à la caisse du SIP, s'il n'y a pas trop d'affluence, soit dans les boxes d'accueil du hall. Ceux-ci pourraient être prochainement rénovés et tout l'espace près de la banque d'accueil sera utilisé pour créer 4 boxes semi-vitrés, dont un serait dédié à l'accueil cadastre assis.

L'espace détente serait transféré au 2ème étage à côté de la salle de formation qui serait cloisonnée.

M. TRESCARTE trouve l'idée intéressante. . Il rappelle que le premier choix avait été dénoncé clairement par le SNADGI CGT 43.

Il revient sur le sujet des commissions de suivi. Il rappelle qu'il demande que celles-ci se tiennent avec les agents et les syndicats avant les travaux. Il émet des réserves quant à la

constitution des groupes de travail. Il reconnaît que les réunions organisées par le chef de service dans le cadre de la mise en place des SIP ont été de qualité et que les agents ont souvent été écoutés. Cela n'a strictement rien à voir avec les réunions dites de travail ou informelles ou les deux entre directions et OS. Là elles sont pour le moins discutables et ne doivent pas être confondues avec les réunions des instances paritaires officielles, ni même avec les réunions des commissions de suivi tenue dans le cadre de travaux importants. Cette commission de suivi avait été revendiquée par le SNADGI CGT 43 et il y tient. Manifestement certains représentants des personnels ne maîtrisent pas certaines subtilités et peuvent commettre des erreurs. Pour ce qui est du SNADGI CGT 43 ses positions sont cohérentes, connues et ses représentants les revendiquent toutes devant tout le monde.

Le président rappelle que les groupes de travail sont des instances non décisionnelles où sont recueillis les avis et les propositions des agents qui y participent. Il ne faut donc pas les confondre avec la réunion de service, le dialogue institutionnel et les réunions informelles. Les réunions de la commission de suivi SIP avec les syndicats entre deux dialogues institutionnels, sont des réunions qui constituent des points de suivi des opérations. Quant au CHS, il examine le déroulement des travaux immobiliers, le respect de la sécurité et les conditions de travail des agents. Il existe toujours la possibilité pour les organisations syndicales d'organiser des HMI, ou des visites sur les sites pour rencontrer les agents. Mais une réunion de celles-ci avec l'ensemble des agents n'est pas autorisée.

M. TRES_CARTE regrette que la commission de suivi ne puisse être réunie avec l'ensemble des agents d'un site avant le début de travaux importants. Cela n'a rien à voir avec les HMI.

M. COHADE demande qu'il y ait des représentants du personnel dans les groupes de travail et que les agents participant aux groupes de travail prennent l'avis de leurs collègues avant. Le président rappelle qu'il ne faut pas confondre les rôles de chacun. Dans un groupe de travail, les agents présents expriment un avis de technicien.

M. COHADE affirme que dès le début d'un projet les représentants des personnels sont exclus. Le président répond que c'est faux et qu'ils ont été informés dès le 4 juillet et le 22 septembre 2008, puis pendant les réflexions des groupes de travail, au travers de la Commission de suivi.

M. TRES_CARTE encourage tout le monde à lire les déclarations liminaires des représentants des personnels du SNADGI CGT 43. Elles sont très claires sur ses positions qu'on ont toujours été respectées.

M. TRES_CARTE demande que sur LE PUY, il y ait une cellule de spécialistes pour la partie cadastre, surtout que cela n'empêche pas tout le monde d'avoir des bases au niveau cadastre. Il apprécie la mise en place du numéro dédié Lascot pour la relance.

Le président confirme à nouveau qu'il n'est pas d'accord pour une cellule foncière, mais n'est pas opposé à une cellule dédiée pour répondre au téléphone pendant la période de relance Lascot, si le chef de service le décide. Il ajoute qu'il ne faut pas enfermer les missions foncières dans un ghetto en créant un secteur foncier, mais qu'il faut des référents fonciers à l'intérieur des secteurs.

M. TRES_CARTE rappelle une nouvelle fois avec insistance qu'un rapprochement n'est pas une fusion. Il affirme que, dans certaines directions, on a suspendu les rapprochements CDI-CDIF parce que cela ne marche pas.

Le président répond que cette suspension est intervenue uniquement parce que la priorité a été donnée à la mise en place des SIP. Sur Yssingeaux, compte tenu des dates choisies et du respect des métiers, la mise en place des SIP ne perturbera pas le travail des secteurs.

M. TRES_CARTE ne partage absolument pas cette analyse.

Le président ajoute qu'en ce qui concerne le planning des travaux au Puy, la première réunion de chantier a eu lieu le 1^{er} février 2010.

Sur ce site, M. TRESCARTE déplore le nombre restreint de toilettes prévues au rez-de-chaussée, et trouve que c'est une erreur de supprimer celles existantes. Il aurait été préférable de les aménager. Il constate qu'il y aura 2 toilettes et un urinoir au rez-de-chaussée et qu'il y a trois toilettes au 1^{er} étage. A son sens, c'est insuffisant.

Le président répond que le maintien de ces toilettes aurait été pénalisant pour les bureaux des agents et qu'elles n'étaient pas indispensables.

M. TRESCARTE trouve que dans le cadre de l'installation de la cellule CSP au 1^{er} étage à côté de la BCR, la porte n'est pas indispensable. M PERAUD demande que cette question soit étudiée rapidement avec M. TRANCHARD, avant la 2^{ème} phase des travaux.

Le président précise que la première phase des travaux s'étale du 1^{er} février au 1^{er} avril (installation de l'équipe recouvrement du SIP), la deuxième phase du 1^{er} avril au 15 juillet (en vue de l'installation des équipes assiette du SIP), la troisième phase du 15 juillet au 30 septembre (installation du SIE au 2^{ème} étage). Les travaux pour les boxes seraient envisagés entre le 15 juillet et le 30 septembre.

M. TRESCARTE demande des précisions sur certains travaux du second étage (banque d'accueil du SIE, cloisonnements). En effet l'accueil prévu n'est absolument pas satisfaisant, ni pour les agents, ni et surtout pour le public en terme de confidentialité. Il insiste pour trouver une autre solution.

M. PERAUD répond que ces sujets sont à l'étude avec l'architecte et que les souhaits des agents seront pris en compte. Mme VALENTIN précise les dernières modifications apportées aux plans d'installation du SIE.

M. TRESCARTE demande s'il ne faudrait pas reporter à fin août le déménagement du CDI du 2^{ème} étage vers le rez-de-chaussée. En effet la date du 15 juillet ne paraît pas judicieuse au vu de ce qui s'est passé ces dernières années au CDI. Envisager la dernière semaine d'Août ne générerait pas de difficultés particulières, bien au contraire.

Le président répond qu'il étudiera le planning avec l'architecte, mais il souhaite avant tout que les agents du pôle enregistrement, installés dans la salle de réunion pendant les travaux, réintègrent leurs bureaux au plus tôt.

M. TRESCARTE dénonce une nouvelle fois la décision de la direction de squatter la salle de réunion pour installer provisoirement un service. Il fait part d'une proposition pour, pendant les travaux, utiliser en tant que salle de réunion les actuels bureaux où se trouvent les dossiers 2004 qui doivent déménager au sous-sol prochainement.

Le président répond que l'idée lui semble bonne et qu'elle doit être étudiée. M. PERAUD ajoute qu'à priori ces locaux pourraient être libérés à compter du 1^{er} mars.

Reprise des discussions après la pause méridienne à 13 h 50.

M. COHADE remet une pétition signée par des agents du Centre des Finances Publiques (CFP) de Brioude qui protestent contre l'installation d'une télésurveillance dans le hall d'accueil. Il précise que les agents de la trésorerie SPL ont également signé le document.

Le président rappelle qu'il convient de rassurer les agents sur l'installation de tels dispositifs qui ont pour objectif de garantir la sécurité des personnes.

SIP YSSINGEAUX

En préambule, M. CIACHERA marque sa surprise devant les réactions des agents du SIE d'Yssingaux qui ne semblent pas entièrement satisfaits du plan de réinstallation du service. Il précise que ces plans sont le fruit de discussions déjà menées avec les agents du SIE et leur ancien chef de service.

M. PERAUD précise que la discussion ne concerne que la mise en place d'une banque dans le bureau caisse comptabilité.

Le président demande à M. PERAUD de présenter le dossier relatif à la mise en place du SIP d'Yssingeaux. Celui-ci précise que les réflexions sur la réinstallation des services ont été facilitées par l'exploitation d'une étude préalable menée par la DPAEP pour l'intégration de la Trésorerie d'Yssingeaux dans le Centre des Finances Publiques.

Les ajustements opérés suite au groupe de travail local ont notamment concerné l'installation de la trésorerie SPL au regard principalement de l'accessibilité et de la sécurité (coffre, demande de création d'une porte extérieure, séparation des toilettes, sécurisation des vitres ...).

Suite à envoi du projet à la centrale, certaines demandes ont été acceptées :

- Séparation des toilettes de la Trésorerie de celles du public ;
- Sécurisation des vitres de la Trésorerie ;
- Adaptation de la banque de la Trésorerie ;
- Rebouchage de la trémie de l'escalier intérieur ;

D'autres ont été refusées comme le déplacement des racks mobiles ou la création d'une porte extérieure pour la Trésorerie SPL.

Afin de favoriser l'organisation et le fonctionnement du futur SIP d'Yssingeaux, le déplacement d'un rack mobile a été réalisé et pris en charge sur le budget de la direction, le déplacement du second rack mobile n'a pas été effectué à la demande des agents du CDI.

M. TRES_CARTE fait remarquer qu'il était opposé au percement initial de la trémie et qu'il constate qu'il est aujourd'hui nécessaire de la reboucher d'où l'engagement de dépenses inutiles.

En outre, il constate que les agents de la trésorerie SPL disposeront d'une surface par agent conséquente que n'auront pas les agents du SIP.

Il reprend ensuite le compte rendu de la 3ème réunion du groupe de travail sur la mise en place du SIP et souligne que l'agent devant suivre la mission recouvrement n'était pas présent. Il souligne, par ailleurs, les problèmes en matière de sécurité qu'entraînerait la création d'une ouverture au niveau de la trésorerie SPL.

M. PERAUD précise, d'une part, que la surface allouée à la trésorerie SPL est conditionnée par la configuration du bâtiment. Il indique, d'autre part, que la création d'une ouverture à la trésorerie SPL était demandée pour permettre au chef de poste d'exercer son activité sur des horaires élargis sans avoir à maintenir l'intégralité du site ouvert et sans alarme. A cette fin, la possibilité de mettre en place un système d'alarme par zone va être étudiée.

M. TRES_CARTE stigmatise les déclarations d'un des participants qui affirme venir travailler les soirs, voire le Week End. Il rappelle que cela n'est pas encore prévu même dans le cadre de la fusion à la DGFIP. Les représentants des personnels du SNADGI CGT 43 sont très clairs sur ce sujet. Respect des horaires et des règles actuels. Par contre le SNADGI CGT 43 est d'accord pour harmoniser les horaires d'ouverture en fermant tous les services le mardi après midi. Ce qui n'exclut absolument pas de recevoir sur rendez-vous.

En matière d'organisation du service, le président rappelle que le dispositif de fonctionnement de la caisse du SIP sera similaire à celui mis en place à Brioude : caisse conjointe SIP – trésorerie SPL tenue par la trésorerie et encaissement possible au SIE le mardi après midi, demi-journée de fermeture hebdomadaire de la trésorerie SPL.

Le calendrier de réalisation des travaux prévoit différentes phases. La première phase concernera le rez-de-jardin sud et permettra la mise en place du SIP par installation de l'agent recouvrement dès le 1^{er} avril 2010.

La seconde phase concernera l'aménagement du futur espace du SIE.

A compter de la campagne IR, les travaux concerneront l'espace trésorerie et ne gêneront pas l'accueil des usagers.

La dernière phase concernera l'aménagement du hall d'accueil à compter du 15 juin. Un dispositif spécifique sera mis en œuvre pour séparer les usagers et les agents de la zone de travaux.

M. CIACHERA constate qu'il ne sera pas possible, à partir de l'emplacement prévu de l'espace courrier, de visualiser la présence d'un usager à l'accueil.

Le président répond qu'un agent d'accueil est installé derrière la banque d'accueil pendant toute la plage d'ouverture du hall et qu'il ne devra plus s'occuper du courrier. Une réflexion est actuellement menée par les agents et le chef de service afin de réorganiser l'accueil.

M. TRESCARTE s'inquiète de l'exposition au froid et au courant d'air de l'agent d'accueil, sans parler des conditions de travail des agents et de la qualité de l'accueil à cette période très sensible pour cause de DPR.

Le président précise le dispositif prévu pour éviter l'exposition de l'agent d'accueil :

- Présence d'un radiateur derrière la banque ;
- Mise en place d'un rideau d'air chaud ;
- Surélévation de la vitre derrière la banque d'accueil.

M. CIACHERA remarque que deux boxes de l'accueil ne seront pas équipés de radiateurs. En outre, il s'interroge sur l'opportunité d'installer l'agent recouvrement au rez-de-chaussée. M. PERAUD indique qu'il sera possible d'installer des convecteurs électriques dans les boxes. Ce point sera étudié.

Le président rappelle que la mission recouvrement s'intègre dans les tâches de gestion, et que l'agent recouvrement doit demeurer au plus près des équipes, soit au rez-de-jardin au cœur de la cellule gestion. Une réflexion est menée par le responsable de centre sur la répartition dans les bureaux des agents. L'agent recouvrement devrait occuper un positionnement central dans la cellule, ce qui est satisfaisant.

M. TRESCARTE fait remarquer que le bureau situé à l'extrémité du SIE qui sera occupé par 5 agents est peu lumineux. Le président répond que cette disposition est similaire à celle existant actuellement.

Revenant à l'organisation du SIP, il indique qu'un emploi recouvrement sera transféré au 1^{er} avril 2010 pour réaliser la mission puis précise qu'un poste de cadre A filière fiscale adjoint au chef de SIP sera créé au 1^{er} septembre 2010.

La trésorerie SPL s'installera dans les locaux à compter du mois de juin 2010 dès la fin effective des travaux.

M. TRESCARTE, revendiquant les mêmes exigences que pour Brioude, demande que le transfert de la mission recouvrement soit accompagné d'au moins deux emplois pérennes. Comme pour toute mission un minimum de 2 emplois est nécessaire pour en assurer la qualité. Partout où un seul emploi a été transféré il y a eu problème et ce sont les agents filière fiscale qui ont dû en subir les conséquences. Cela n'est pas acceptable et va à l'encontre des engagements de la Direction Générale.

Le président signale que depuis le 1^{er} janvier, l'agent recouvrement de Brioude est seul et ne fait l'objet d'un remplacement qu'en cas d'absence.

Au mois de juin, à sa demande conjointe avec celle du TPG, un bilan sera réalisé pour évaluer l'exercice de la mission recouvrement sur Brioude avec un seul agent pendant le premier semestre 2010.

Il précise ensuite que l'agent recouvrement ne participera qu'à l'accueil de second niveau qu'il réalisera dans les boxes du rez-de-chaussée ou rez-de-jardin en fonction de l'affluence du public.

M. PERAUD rappelle qu'un dispositif de vidéo surveillance sera également installé au centre des finances publiques d'Yssingaux dans le hall d'accueil ainsi que vers la caisse de la trésorerie SPL.

Le président actant la fin des discussions propose de passer au vote sur la mise en place des SIP :

1^{er} vote : mise en place du SIP du PUY en Velay au 1^{er} avril 2010

Résultat du vote 5 voix pour, 4 voix contre.

La parité administrative a voté pour, les représentants des syndicats contre.

2^{ème} vote : mise en place du SIP d'Yssingaux au 1^{er} avril 2010

Résultat du vote 5 voix pour, 4 voix contre.

La parité administrative a voté pour, les représentants des syndicats contre.

M. TRESCARTE indique que son opposition est principalement due au transfert d'emploi unique des petits sites qui est jugé insatisfaisant pour la réalisation correcte de la mission recouvrement et pour respecter l'engagement de la DG sur le respect des missions de chacun.

M. CIACHERA regrette la précipitation des réformes, notamment la mise en place du SIP alors même que le rapprochement CDI - CDIF n'est pas encore maîtrisé par les agents.

M. COHADE dénonce une débauche de moyens pour une réforme qui finalement se réduit dans de nombreux cas, en particulier sur notre département, au transfert d'un à deux emplois d'une trésorerie vers un CDI, chaque agent continuant à réaliser le métier qu'il exerçait auparavant.

Le président confirme qu'il s'agit d'une vraie réforme et que cette situation transitoire, sur 4 ans, est un choix de pragmatisme pour en assurer sa réussite. Il en rappelle l'ordre chronologique :

- Premièrement la réforme des structures ;
- Deuxièmement la réforme des statuts ;
- Troisièmement la fusion des recrutements et formations initiales qui banaliseront les métiers de la DGFIP.

Ce rythme permet aux agents d'apprendre petit à petit à travailler ensemble, avec pour objectif d'offrir un interlocuteur fiscal unique aux usagers particuliers par le biais de services qui forment le guichet fiscal unifié.

III - Installation d'un système de vidéo- surveillance au SIP – SIE de Brioude.

M. PERAUD explicite les causes et conditions de la mise en place du dispositif.

L'objectif principal de cette installation est de garantir la sécurité des personnes à l'accueil du CFP de Brioude et de la trésorerie SPL qui manipule beaucoup plus de liquidité que le SIE.

Ainsi la vidéo - surveillance offre la double assurance de :

- prévenir les atteintes aux biens et personnes
- assurer la sécurité du guichet de la trésorerie SPL.

Il ne sera pas porté atteinte au droit à l'image et au respect de la vie privée de chaque agent ou usager. En effet les bandes, qui seront conservées 7 jours, ne pourront être consultées que par

des personnes habilitées (responsables locaux ou départementaux) et exclusivement lors de la survenance d'un incident.

IV - Bilan de la notation 2009 (gestion 2008)

M. PERAUD présente les documents transmis en précisant qu'aucune évolution législative ou nouvelle disposition n'étaient intervenus pour la mise en œuvre de cet exercice de notation. Néanmoins, il a été confirmé que, juridiquement, les agents disposent d'un délai de 2 mois pour faire appel de leur notation. Toutefois, à l'issue des discussions entre l'Administration Centrale et les OS nationales, il a été convenu que le délai d'un mois serait retenu.

Le président ajoute que la plage d'appel réduite à 1 mois permet de tenir la CAPL d'appels de notation rapidement, avant les congés d'été ; il recommande aux agents, à l'instar des représentants syndicaux, de continuer à transmettre leurs éventuels appels de notation le plus rapidement possible.

Par ailleurs, il souligne une forte baisse des boycotts des entretiens d'évaluation en 2009 sur le département : 24,5 % contre 45,2 % en 2008.

M. TRESCARTE fait remarquer qu'au niveau national comme au niveau local, le SNUI et le SNADGI n'avaient pas appelé au boycott des entretiens d'évaluation et estime donc que 24,5% de refus demeure un chiffre remarquablement élevé.

Il précise par ailleurs que cette année, le SNADGI CGT 43 a explicitement appelé au boycott de l'entretien d'évaluation.

M. COHADE indique que le SNUI n'a pas, pour cette année, mis l'accent sur le boycott de l'entretien d'évaluation et préconise de laisser leur « libre arbitre » aux agents.

Le président rappelle les intérêts communs qu'ont l'agent et le chef de service à réaliser l'entretien d'évaluation qui constitue un moment d'échange privilégié et constructif. Il rajoute que pour sa pleine réussite, cette rencontre doit être bien préparée par le chef de service.

Par ailleurs cet entretien ne doit pas déboucher sur l'établissement d'objectifs quantitatifs mais que ceux-ci doivent comporter essentiellement des aspects qualitatifs.

M. TRESCARTE rappelle que cet entretien n'est pas obligatoire de la part des agents. C'est tout au long de l'année qu'il doit y avoir un vrai dialogue. Il s'avère que la plupart du temps cet entretien est un vrai piège où l'agent ne peut s'exprimer librement au risque d'en subir des conséquences désagréables.

M. PERAUD précise que 18 appels de notation ont été recensés en 2009 contre 22 en 2008, un chiffre certes en baisse mais toujours élevé par rapport aux autres directions.

Le président remarque que certains appels découlent d'une incompréhension entre le chef de service et l'agent et devraient faire l'objet d'une résolution en amont dans le cadre du dialogue.

M. COHADE insiste sur l'amélioration de la qualité des informations littérales depuis la réforme de la procédure de notation.

En matière de note chiffrée, il souligne des disparités d'attribution des majorations de notes entre services et regrette que les agents des services les plus exposés aux réformes ne soient pas les mieux récompensés par la notation.

Le président constate que deux services, la CH et le SIE-C ont vu plus de 50 % de leurs agents bénéficier d'attribution de majoration. Cependant, pour mieux juger de l'effet réel des majorations, il convient de s'interroger sur la répartition de leur attribution en fonction des échelons variables ou terminaux.

M. TRESCARTE demande si les agents ayant bénéficié d'une majoration de +0.01 en 2009 se verront attribuer une majoration de +0.02 ou +0.06 cette année.

Le président confirme que si la manière de servir des agents concernés demeure de qualité, l'attribution d'un +0.01 l'année précédente induit l'attribution d'une majoration l'année suivante. Il y sera attentif.

M. PERAUD présente les taux de satisfaction en matière d'appel de notation sur le département en 2009 :

- Pour le cadre A : 75%
- Pour le cadre B : 50%
- Pour le cadre C : 25 %

Soit un taux de satisfaction globale de 44%.

Il rappelle à ce titre qu'afin de pouvoir être soutenues en appel, les demandes doivent être motivées et qu'il convient de se positionner par rapport à la réalisation de son travail sans se comparer aux autres et sans orienter son appel contre son chef de service.

M. TRESCARTE précise que, lorsqu'un agent vient voir le SNADGI 43 pour effectuer un éventuel appel de notation, il lui est systématiquement conseillé d'avoir un entretien avec son chef de service pour favoriser le règlement d'un éventuel litige. Il trouve croustillant l'affirmation de ne pas se comparer aux autres, alors que les chefs de service le font systématiquement. Ils l'écrivent même lors des appels.

Il estime, par ailleurs, qu'une confiance plus importante devrait être faite aux chefs de service dans l'attribution des majorations par la suppression du contingentement des majorations. En effet c'est ne pas leur faire confiance de leur imposer des quotas. De plus c'est forcément injuste, dans un sens comme dans l'autre d'ailleurs.

Le président reconnaît que l'application d'un contingentement est difficile compte tenu de la qualité des agents de la DGFIP. Il estime en effet qu'en règle générale, plus de 50% des agents mériteraient de bénéficier d'une majoration et qu'un contingentement constitué de plus de 0,02 et de moins de 0,06 pourrait permettre, à contexte budgétaire constant, à un plus grand nombre d'agents d'être récompensés chaque année.

Il insiste sur l'importance de la notation pour les agents candidats à une liste d'aptitude mais précise que la candidature à une liste d'aptitude ne justifie pas, à elle seule, l'attribution automatique d'une majoration.

Il conclut en précisant que les opérations de notation se termineront au début du mois d'avril.

V - Questions diverses

Concernant les antennes mobiles proches du CFP du Puy en Velay, M. PERAUD indique que le rapport d'enquête remis par la Mairie du Puy en Velay conclut à un niveau d'émission très inférieur aux normes d'émission européennes.

M. TRESCARTE demande ce qu'il en est de l'attribution d'un jour de congé supplémentaire (jour comptable) en 2010 ? Chaque agent semble bénéficier dans AGORA d'un jour ARTT supplémentaire. M. PERAUD répond qu'il ne dispose pas actuellement d'information complémentaire sur l'attribution de ce jour comptable. Le jour ARTT supplémentaire correspond à la journée de solidarité qui fera l'objet d'un retrait par le service de direction au cours du mois d'avril 2010.

M. TRESCARTE s'interroge sur l'application du plan de pandémie grippale. Il se félicite de la position radicale du SNADGI CGT 43, dès le mois de septembre. Dans une adresse aux deux directions locales il avait exigé un droit de retrait s'il y avait vraiment danger pour les agents. Mais ne croyant absolument pas à ce matraquage il avait fait appel au bon sens et à la raison. Il s'avère que les événements ont donné raison au SNADGI CGT 43.

Le président lui répond qu'actuellement plusieurs centres de vaccinations ont fermé. Il n'en demeure qu'un seul sur le département situé au centre hospitalier Emile Roux.

M.TRESCARTE confirme qu'en Haute-Loire aussi tout ce tapage n'a été qu'une stratégie politique pour occuper les esprits.

A la question de M. TRESCARTE sur la date de mise en place de la DLU, le président précise que la prochaine vague de déploiement des DLU aura lieu en septembre 2010, cependant, ni le TPG ni le DSF ne savent si les 2 directions de Haute-Loire fusionneront en 2010 ou 2011.

Messieurs COHADE et TRESCARTE demandent s'il est possible de procéder à un nettoyage et à une amélioration du revêtement du parking Fontanille. M. PERAUD indique qu'un nettoyage et une opération de rebouchage des trous ont déjà été diligentés. La possibilité de réduire les désagréments provoqués par la remontée de glaise à certains endroits sera étudiée.

M. COHADE fait remarquer un problème d'éblouissement quand on rentre en voiture sous le parking de l'HDI. M. PERAUD répond qu'il sera étudié la possibilité d'installer un détecteur de présence pour éclairer cette zone.

M. COHADE demande si une visite du service des ressources humaines sur les sites est prévue cette année. M. PERAUD annonce que 4 réunions sont prévues sur site :

- Le 1^{er} mars 09H30 à Brioude
- Le 1^{er} mars à 14H00 au Puy (1^{ère} réunion)
- Le 2 mars à 14H30 à Yssingeaux
- Le 4 mars à 09H00 au Puy (2^{ème} réunion)

Ces réunions comporteront une phase de présentation des diverses problématiques RH suivi d'une phase de questions-réponses. Les chefs de services sont invités à faire remonter les thèmes que les agents souhaitent voir aborder.

M. TRESCARTE demande s'il est prévu de procéder à une nouvelle attribution des places de parking autour du CFP du Puy en Velay, compte tenu des restructurations et de l'arrivée de nouveaux agents. Il demande que cette attribution se fasse à partir de septembre et sur des bases justes pour tous sous couvert de tous les chefs de service. Le SNADGI CGT 43 sera particulièrement attentif à cette occasion.

M. PERAUD lui indique qu'une réflexion sera menée au mois de juin pour une réorganisation des places de parking effective au 1^{er} septembre. Un groupe de travail devra proposer de nouvelles conditions d'attribution des places par service tenant compte du nombre de place et des contraintes de chaque mission, notamment celles qui requièrent l'utilisation du véhicule dans le cadre professionnel.

M. CIACHERA souhaite savoir s'il est prévu de mettre en place des serveurs vocaux dans les CFP. Le président lui indique que, dans le cadre de la mise en place des SIP, le futur service disposera d'un numéro unique pour l'assiette et le recouvrement sur les avis d'imposition. La circulaire MRU du 27 juillet 2009 sur l'organisation de l'accueil dans les SIP prévoit la possibilité, pour les services les plus importants, de mettre en place un serveur vocal interactif (SVI) qui oriente, par choix, l'utilisateur vers un interlocuteur en charge de l'assiette ou du recouvrement. Une étude de faisabilité et de coût est menée pour l'installation éventuelle d'un dispositif de ce type pour les SIP du Puy et d'Yssingeaux.

M. CIACHERA demande si le poste de l'agent C vacant au SIE d'Yssingeaux sera ouvert au mouvement de mutation. M. PERAUD lui précise que deux postes C sont vacants sur ce service et qu'ils sont ouverts au mouvement du 1/9.

M. COHADE rappelle que la dénomination du SNUI a changé suite à la fusion DGI-CP, il convient de la modifier, sur @lti43, par Union SNUI-SUD Trésor.

M. TRESCARTE demande que la direction suspende l'envoi hebdomadaire systématique et sans l'accord préalable des agents des nouveautés de la rubrique « Quoi de neuf » du site @lti43 sur les BALP des agents, sachant que cette rubrique est déjà présente sous deux formes sur le site intranet. Le président répond par la négative, sachant que chaque agent est informé, dans ce mail, de la possibilité de demander à ne plus recevoir cette information. Seuls deux agents ont utilisé cette possibilité à ce jour. Il rappelle que ces informations sont utiles aux agents dans l'exercice de leur métier.

M.TRESCARTE insiste pour que la demande soit faite au préalable en direction de tous les agents, sinon il considère que c'est un SPAM. De plus il est très étonné du chiffre de 2 agents ayant demandé de ne plus recevoir systématique cette rubrique. Lui il a beaucoup plus de noms. Là non plus la situation n'est pas très claire à son sens.

Le président confirme cette affirmation et renouvelle son refus. Le directeur, ayant autorité hiérarchique sur les agents, a parfaitement le droit de leur envoyer, sur leur boîte professionnelle, des messages professionnelles destinés à les aider dans l'exercice de leur métier. Il demande à M. TRESCARTE de cesser d'évoquer ce sujet qui lui semble particulièrement futile.

M. CIACHERA informe le Comité que, depuis la réorganisation du service de fiscalité directe locale, il a pu être constaté un envoi excessivement tardif à un contribuable de son avis d'imposition suite à prise en charge d'une matrice individuelle, ce qui a induit une forte diminution du délai de paiement. M. PERAUD précise que la division 2 de la DSF a repris en charge le traitement des matrices individuelles. Compte tenu de la technicité requise pour saisir ces impositions, le service globalise le traitement des matrices individuelles d'où un allongement du délai de production. Il convient dès à présent de regarder comment on peut améliorer la réalisation de cette mission mais aussi de s'assurer de la pertinence de l'établissement de ces matrices individuelles selon cette procédure.

Après épuisement des questions à évoquer, le Président clôt la séance à 17 heures.

* *

Le Président,

Les Secrétaires,

Gérald QUINTIN

Marie-Yves OMNES

David CHAZALON

Le Secrétaire-Adjoint

Bernard CIACHERA

CTPD du 11 Février 2010 SIP 43

Nous assistons à cette 2^{ème} convocation du CTPD principalement consacré à la mise en place des SIP du PUY EN VELAY et d'YSSINGEAUX, car nous ne pouvons vous laisser faire ce que vous voulez sans mot dire. Nous sommes élus des personnels. Aux dernières élections, en 2007, ils ont plébiscité, à près de 57% notre liste, car ils savent notre implication pour défendre les intérêts individuels et collectifs, pour défendre un service public de qualité et de proximité, pour défendre toutes les missions qui nous sont dévolues et ce avec tous les moyens nécessaires aussi bien sur le plan technique qu'en matière de personnel.

Ils savent aussi que les **aspects psychosociaux** sont une de nos priorités et bien au-delà de simples paroles ou de simples écrits qui restent trop souvent sans lendemain et vous savez, Monsieur le Président/Directeur, ce que cela veut dire.

Ce CTPD, premier de l'an **2010**, à la **Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)**, branche **DSF 43** bientôt **Direction Départementale des Finances Publiques 43 (DDFIP 43)**, doit principalement **avaliser la mise en place du 1^{er} service fusionné Impôts/Trésor**.

Dans un contexte pour le moins brouillon, pour ne pas dire bancal, encore 2 responsables locaux en instance de départ, qui imposent coûte que coûte les **Services des Impôts des Particuliers (SIP)**. Les plus hauts responsables départementaux qui se qualifient particulièrement loyaux mettent en place cette nouvelle mission commune et ce, pour certain, déclamé fièrement sans état d'âme. Leur poste est supprimé, ce n'est pas un problème pour eux puisque de toute manière grâce à cette loyauté affichée ils vont avoir une belle carotte.

Les représentants des personnels du SNADGI CGT 43 veulent profiter de cette instance pour les remercier de leur action particulièrement efficiente en terme de suppressions de postes. Leur sacrifice personnel pour encourager la disparition du leur, est remarquable et nous les en remercions au nom de leurs successeurs qui de fait n'existeront jamais. Prions pour que leurs fantômes ne hantent pas trop leurs douces nuits à venir.

Dans ce contexte particulier ce **CTPD** a donc mission d'avaliser ces **SIP**. En **2008**, début juillet, M. PARINI, le directeur général de la grande **DGFIP** a donné la possibilité aux responsables locaux de suspendre la mise en place du **rapprochement CDI/CDIF** partout où cela pourrait handicaper gravement la mise en place des **SIP** nouvelle priorité des priorités.

Dans le 43, dont vous êtes le 1^{er} responsable de la filière impôts, Monsieur le Président/Directeur, vous avez décidé autoritairement de maintenir ce rapprochement sur le site d'Yssingaux, alors même que le **SNADGI CGT 43** vous alertait à plusieurs reprises des graves risques de cette obstination, tant au plan des personnels que de la mission qui ne pourrait pas s'exercer de manière satisfaisante, simplement par le manque total d'agents maîtrisant, a minima, la matière cadastrale. Cela vous le saviez pertinemment, cela vous le constatez au quotidien, cela vous essayez tant bien que mal, plutôt très mal d'ailleurs de le nier et d'inventer de nombreuses raisons qui s'apparentent toutes à un pansement sur une jambe de bois qui de plus grève conséquemment le budget de notre direction.

Cela est une réalité, Monsieur le Président/Directeur, et vous le savez bien. D'ailleurs depuis le début vous n'avez de cesse de chercher des coupables à ces grandes difficultés. D'abord, flanqué d'un fidèle lieutenant particulièrement peu apprécié de l'ensemble des agents, vous avez désigné les agents qui, disiez vous, en chœur succombaient à un « **effet de groupe** ». Pour rappel, Monsieur le Président/Directeur, ce sont les agents de terrain qui sont face aux usagers. Ce sont eux qui assurent directement la véritable qualité de service. Et malheureusement ce sont, eux aussi, qui subissent trop souvent les inconséquences de la hiérarchie.

Après les agents vous avez mis en cause la hiérarchie des services directement touchés, affirmant qu'il y avait eu une mauvaise méthode ou de mauvaises organisations. Nous dénonçons ces affirmations pour le moins faciles et infondées.

Nous réaffirmons clairement que la situation actuelle sur le site d'Yssingaux est de la seule responsabilité du Directeur qui en juillet 2008 n'a pas voulu suspendre un rapprochement même s'il savait pertinemment qu'il n'aurait pas les moyens sur le plan professionnel de l'assurer. Si vous niez cette évidence, Monsieur le Président/Directeur, cela voudrait simplement dire que vous ne maîtrisez pas votre sujet. Nous ne pouvons le croire.

Une chose est sûre, Monsieur le Président/Directeur, le **rapprochement CDI/CDIF est un fiasco sur ce site**. Il ne marche pas, la mission n'est pas remplie, les agents souffrent et vous le disent. A ce propos, **NOUS, représentant élus des personnels du SNADGI CGT 43** dénonçons fermement votre attitude lorsque vous êtes face aux agents. En effet que peut-on dire de vos réponses cinglantes, méprisantes, voire agressives lorsque des agents vous interpellent sur ce sujet et vous démontrent toutes leurs difficultés. **Sachez** qu'ils en sont blessés. **Sachez** qu'ils aiment leur travail et pourtant beaucoup vont demander de partir de ce service. **Sachez** que la très grande majorité de leurs collègues, pour ne pas dire tous n'interviennent pas, simplement parce qu'ils sont découragés et n'ont pas envie d'être rabroués alors qu'ils sont déjà dans de grandes difficultés. **Sachez**, Monsieur le Président/Directeur, que si nous avons été là l'effet boomerang aurait encore une fois pu montrer toute son efficacité et ce sans état d'âme, croyez le bien. Alors, Monsieur le Président/Directeur, encore une fois caché derrière vos épaulettes vous allez nous répondre que cela est faux, que nous ne sommes que de vilains petits canards agitant le chiffon rouge. Pourtant lors de la dernière réunion face aux agents suscités, au-delà de votre attitude, **ne vous ont-ils pas remis une motion/pétition très claire que nous avons défendu lors du CTPD du 8 octobre 2009**.

Alors vous comprendrez, Monsieur le Président/Directeur, que nous sommes pour le moins réservés sur la mise en place des **SIP du PUY EN VELAY** et d'**YSSINGEAUX**. Bien sûr, comme d'habitude, vous allez les imposer suite à cette 2^{ème} convocation. Mais est ce vraiment sérieux ? Où est le dialogue social de qualité dont vous essayez, comme en haut lieu, de vous prévaloir ? Vous en démontrez magistralement, en l'occurrence, toutes ses limites. Et cela, Monsieur le Président/Directeur, ne s'appelle pas de la loyauté.

Demain, Monsieur le Président/Directeur, **malgré de graves erreurs**, vous allez probablement rejoindre des cieux plus cléments avec, cerise sur le gâteau, de nombreuses friandises que vous n'aurez pas méritées certes, mais qui seront réelles. **Demain**, Monsieur le Président/Directeur, à cause de la mise en place de la **DDFIP43**, son responsable devra palier à toutes les carences que vous lui aurez léguées. **Demain** surtout, l'immense majorité des agents dont vous avez la responsabilité aujourd'hui seront encore là. Ils devront subir les mauvais choix que vous aurez autoritairement et parfois contre des évidences imposés. **C'est cela la réalité.**

Un dernier mot pour vous rappeler le groupe de travail qui s'est tenu en juillet 2009 au plus haut niveau entre la DG et les responsables syndicaux. Il avait comme thème, **les conditions de travail et les rapports avec la hiérarchie**. Très clairement il demandait de passer des vaines paroles à la réalité du terrain. Nous vous l'avons signalé. Vous nous avez très clairement affirmé en être conscient. Pourtant dernièrement vous n'avez eu aucun état d'âme pour squatter la salle de réunion de l'HDI du Puy en Velay, privant de fait les personnels d'une salle de réunion correcte. A la place vous avez mis à disposition un bout de pièce occupé à 80% par du mobilier. Cela s'appelle du mépris, Monsieur le Président/Directeur, **c'est aussi cela la réalité.**



SECTION DE LA HAUTE-LOIRE

DECLARATION LIMINAIRE CTPD DU 11/02/2010

Monsieur le Président,

Ce CTPD se réunit aujourd'hui sous votre présidence pour discourir de l'ordre du jour suivant :

- La mise en place d'un Service Impôt des Particuliers pour les résidences de : LE PUY EN VELAY et YSSINGEAUX ,
- L'installation d'un système de vidéo-surveillance au SIP-SIE de BRIOUDE.
- Le bilan de la notation 2009.

Avec la mise en place simultanée de ces 2 SIP sur le département, c'est une nouvelle fois, un effort sans précédent qui va être demandé aux agents et ceci sans contrepartie ou reconnaissance financière.

La polycompétence n'est plus un « gros mot » pour nos dirigeants locaux. Il faudra dorénavant être compétent sur l'assiette, le recouvrement mais aussi sur les missions cadastrales et être capable, ou plutôt essayer de gérer les nombreuses applications informatiques pour les agents gestion- accueil, d'autant que les missions d'accueil n'auront aucun renfort de la part du trésor.

Rajoutons à cela une formation au rabais comme d'habitude de 2,5 jours pour les agents de l'ex- DGI pour appréhender les missions de recouvrement et peut être 8 jours pour les agents de l'ex-CP pour assimiler les missions d'assiette et toute la législation fiscale.

De plus, les dates de formation ne semblent pas avoir été portées encore à notre connaissance.

Il faut noter qu'un seul agent de recouvrement sera mis en place à Yssingeaux comme au Puy en Velay, c'est le copier coller du même scénario que BRIOUDE , alors qu'à BRIOUDE justement, les diverses absences du seul agent du recouvrement restent ingérables pour les autres collègues présents.

Encore une fois on peut déplorer que la préconisation de **l'UNION-SNUI-SUD-TRESOR** à savoir : qu'il faut un minimum de deux agents au recouvrement contrairement au calcul erroné du logiciel emplois du Trésor, est restée lettre morte et vous, M. le Président, vous ne tirez aucune conséquence des difficultés de l'HDF de BRIOUDE. Votre parole est bien d'ORE ;

Au cours des débats qui vont suivre nous ne manquerons pas de vous faire part de toutes nos informations concernant ces deux mises en place et cette fois-ci nous espérons que vous en tiendrez compte.

Notre organisation reste de toute façon vigilante, et poursuivra donc sa surveillance des mises en place de ces SIP à travers ses fiches de suivi que nous ne manquerons pas de vous soumettre.

Quant au sujet de la notation et de la présentation de votre bilan 2009 gestion 2008, nous vous rappelons fermement la position de notre organisation qui dénonce le coté arbitraire et inique du système de notation actuel et notamment la répartition injuste des + 0.02 et + 0.06 .Curieusement on constate que les services les moins affectés par des réformes successives ont obtenu le plus de majorations.

Enfin et s'appuyant sur les informations des agents de BRIOUDE, l'installation en projet d'un système de vidéo surveillance au SIP-SIE est très mal perçue voire rejetée totalement par le personnel

D'ailleurs la mise en place de cette télé surveillance s'inscrit parfaitement dans la politique actuelle dite de « flicage » tout azimut que subissent les agents de la DGFIP, avec prochainement ILIAD qui intégrera le portail métiers et le nouveau fleuron appelé « BORIS » réservés aux agents du contrôle fiscal à travers un traitement automatisé de données à caractère personnel pour suivre leurs gestions, leurs courriers et leurs dossiers et cela pour une durée de 30 ans !

Nous ne serions non plus vous rappeler que vous allez bientôt participez vous aussi au démantèlement du service public en cautionnant encore l'externalisation des tâches dévolues hier à la DGI.. On espère vous entendre à ce sujet et nous annoncer en avant première les projets politiques en cours où se mijotent, à l'écart des représentants du personnel, des changements dans les services informatiques et les services transverses mine à ciel ouvert pour la suppression massive d'emplois ...

Enfin, comme si cela ne suffisait pas, alors que l'on ne voit rien venir, particulièrement en ce qui concerne la réforme indiciaire de nos carrières et notamment celle du cadre B - pourtant promise pour début 2010 par notre ministre-, ni d'ailleurs celle du cadre C pour la création d'un 8^{ème} échelon, ce même ministre ose introduire dans nos statuts le mot **licenciement** pour des fonctionnaires régaliens sous le prétexte de la mobilité. !!! Serait ce une provocation ou une farce du 1^{er} avril ?

Quelle limite à l'infamie ? Aucune ! Et que dire de la réforme du système de répartition des retraites annoncée par toutes les formations politiques qui va aggraver encore plus l'injustice sociale dans notre pays, nous menant à coup sûr à une crise économique sans précédent et qu'en parallèle de faibles moyens sont mis en œuvre dans la lutte contre la fraude fiscale alors que des avantages fiscaux sont toujours octroyés aux plus nantis ?

M. le Président, l'ordre du jour inscrit à votre CTPD reflète non seulement le malaise profond que ressentent tous vos agents mais celui également celui de la société française